

**Présents :** M. Christian MAZIERE, Maire, M. Jean-Pierre CHATEAUREYNAUD, Mme Sylviane NEE, adjoints, Mme Céline REJASSE, M. Claude BERSAC, M. Bernard MOIRAND, M. Henri ROBERT,

**Absents excusés :** Mme Frédérique VALLON, Mme Anne KLEINE, M. Thierry DENEPOUX

**Secrétaire de séance :** Mme. Céline REJASSE,

Le compte rendu de la séance du 27 novembre 2015 a été approuvé.

### **1°) APPROBATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DRONNE ET BELLE**

M le Maire rappelle que le conseil communautaire, par délibération n°2015/11/61 du 25 novembre 2015, a approuvé à l'unanimité la modification des statuts de la Communauté de Communes Dronne et Belle avec l'intégration de la nouvelle compétence optionnelle « **création de maison de services au public** ».

Délibéré à l'unanimité

Il fait lecture des statuts de la Communauté de Communes Dronne et Belle et précise la nouvelle compétence intégrée à ces statuts à savoir :

Article 8.2.5 ajout de la compétence « **création de maison de services au public** » dans la compétence optionnelle « actions sociales d'intérêt communautaire ».

► A la suite de cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve les statuts de la Communauté de Communes Dronne et Belle intégrant les nouvelles compétences. Ces statuts sont annexés à la présente délibération.

Charge M. le Maire de communiquer dès que possible cette décision au contrôle de la légalité et au président de l'EPCI.

Délibéré à l'unanimité.

### **2°) APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)- ANNEE 2015**

Vu le code général des collectivités territoriales ; vu le code général des impôts, notamment l'article 1609 nonies C ; Vu l'arrêté n°2014240-0004 du 28 août 2014 portant extension des compétences de la Communauté de Communes Dronne et Belle ;

Vu la délibération n° 2014-01-02 du 6 janvier 2014 portant création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées ;

Vu la délibération n° 2015/02//14 du 12 février 2015 portant notification des montant provisoires des attributions des charges transférées établie par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées ;

Vu le rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en séance du 9 novembre 2015 (le rapport est annexé à la présente délibération).

Vu la délibération n° 2015/11/158 du 25 novembre 2015 approuvant le montant définitif des attributions de compensation 2015-12-24 il appartient aux conseil municipaux d'approuver le rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées dans les conditions de majorité requise à l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir la moitié des conseillers municipaux représentant deux tiers de la populations ou les deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population.

► Après en avoirs délibéré, le Conseil Municipal décide :

D'approuver le rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 9 novembre 2015 tel présenté en annexe ;

D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Délibéré à l'unanimité.

### **3°) REMBOURSEMENT PARTIEL DU PRET RELAI DE 20000 €**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'au vu de la trésorerie le prêt relai demandé en 2014 peut être remboursé à hauteur de 10 000 €. Mme Sylviane NEE demande s'il n'est pas intéressant de le garder pour les frais à prévoir en 2016 puisque le taux est seulement de 2%.

M. le Maire explique que ce prêt relai doit de toute façon être remboursé en 2016 en totalité.

► Après discussion, le Conseil adopte à l'unanimité le remboursement partiel du prêt.

### **4°) DATE DES VŒUX DU MAIRE ET DES VŒUX DES AGENTS**

Les vœux du maire sont fixés au vendredi 22 janvier à 18h30. Le prochain conseil aura lieu le samedi 30 janvier à 18h00 et sera suivi d'un repas avec les vœux des agents à 20h00.

## 5°) LETTRE DE DEMISSION D'UN CONSEILLER,

M. Le maire fait lecture aux conseillers de la lettre de démission de M. Laurent MAZIERE. Suite à cette démission il convient de procéder à son remplacement dans les diverses commissions et syndicats.

Nouvelle attribution des représentations :

Pour le Transport scolaire de Nontron : suppléance: M. Claude BERSAC

Pour le SIAEP : Suppléant : M. Jean Pierre CHATEAUREYNAUD

Pour le SIST de Thiviers : Suppléant M. Henri ROBERT

Pour le SPECTOM Ordures ménagères : Titulaire : M. Bernard MOIRAND et pour la voirie : Suppléant : M. Claude BERSAC

Pour le SDE 24 Suppléant : M. Bernard MOIRAND

Pour le SVS suppléant : M. Thierry DENEPOUX

Pour la commission Bâtiment Titulaire : M. Claude BERSAC

Pour la commission Appel d'offre Titulaire : M. Henri ROBERT

## 6°) RAPPORT DES REUNIONS

- Accessibilité handicap : M. Bernard MOIRAND informe que le responsable n'a pas eu le dossier, un contact sera repris en janvier 2016.
- SVS de Brantôme : Mme Sylviane NEE informe que le Quorum n'a pas été atteint, la comptabilité sera gérée par la Communauté de Communes Dronne et Belle.
- SVS et RPI de la Chapelle Faucher, Saint Pierre de côte, Lempzours, Eyvirat : suite à la décision du Conseil Municipal de Saint Front d'Alemps de la fermer son école, une audience auprès de l'inspectrice Académique aura lieu le 7 janvier 2016 pour préparer la rentrée 2016-2017
- SRB : M. Bernard MOIRAND et M. Claude Bersac font le compte-rendu des travaux faits à La Chapelle Faucher (l'ilot près du lavoir) pour un total de 2500 €. La Communauté de Communes de Thiviers va adhérer au SRB, 4000 Ragondins ont été capturés, et un projet natura 2000 est prévu sur la Dronne. Le SRB recrute un ingénieur.

## Question diverses

- Mme Sylviane NEE a envoyé la demande de la Communauté de Communes Dronne et Belle aux associations afin qu'elles communiquent les dates de leurs différentes animations avant le 18 janvier 2016.
- Pour le domaine BARBARIE : Du 1<sup>er</sup> au 13 mars 2016 le représentant de la DRAC viendra sur place pour faire un état des lieux du projet. Le financement pour 07/2016 a été obtenu
- Bilan pour la Salle Polyvalente. En 2015 elle a été utilisée 25 fois pour une recette de 3 220 € et celle des associations 27 fois. Pour les travaux de la cuisine de la salle polyvalente, il faudrait rajouter un support tasse et verres.
- Un Food Truck-épicerie ouvrira en 2016 et une demande d'occupation du sol à été demandé au bourg sur la place de l'Eglise
- Mme Sylviane NEE demande si on peut différencier les 2 panneaux de Saint Roch. Après Discussion, il est demandé un nouveau panneau à la Communauté de Communes Dronne et Belle « Saint Roch Nord ». Une autre demande sera faite pour demander un panneau de limitation de vitesse au Petit Jumilhac.
- M. le Maire informe qu'une réunion avant projet travaux sur l'aménagement du bourg aura lieu le 6 janvier 2016 à 14h à la Maire de La Chapelle Faucher.
- M. le Maire lit un mail d'une demande de mobilisation pour sauver une entreprise française SOUT située à Villars par le biais d'un don à l'ASED (Association de soutien aux entreprises en difficulté du Périgord vert).
- M. Jean Pierre CHATEAURAYNAUD informe que pour le projet de poubelles semi enterrées, M. Jakie BILLAT propose d'échanger son terrain où sont entreposées les poubelles au lavoir, contre un chemin communal sans issue qui débouche sur une servitude. Un accord sera demandé aux propriétaires limitrophes du chemin.
- M. Jean Pierre CHATEAUREYNAUD demande de voir comment la commune pourrait être inscrite en commune touristique auprès de l'office de tourisme de Brantôme et de la Communauté de commune Dronne et Belle.
- M. le Maire clos les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 23h03.

Le Maire,  
Christian MAZIERE

